



Dossier du BHI n° S1/6000/2017

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLÉE n° 8
23 août 2016

1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI

Monaco, 24-28 April 2017

RÉVISION DU CALENDRIER DE PRÉPARATION DE LA
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI (A-1)

Références :

- A. LC de l'OHI 41/2016 du 23 août - *Date d'entrée en vigueur des amendements à la Convention relative à l'OHI et des documents de base qui l'accompagnent*
- B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI
- C. Lettre circulaire de la Conférence n° 1 du 21 avril 2016 - *Annonce et disposition générale*
- D. Lettre circulaire de la Conférence n° 2 du 22 avril 2016 - *Soumission des propositions à la Conférence / Assemblée*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La référence A annonçait que le gouvernement de Monaco avait informé le Comité de direction que le Protocole d'amendements visant à modifier la Convention relative à l'OHI avait officiellement été ratifié par les Etats membres de l'OHI le 8 août 2016. Conformément aux termes du Protocole, cela signifie que la Convention amendée de l'OHI ainsi que les documents de base qui l'accompagnent entreront en vigueur trois mois plus tard, c'est-à-dire le 8 novembre 2016.
2. Le Comité de direction a à présent l'honneur de confirmer que la prochaine réunion ordinaire de l'Organisation se tiendra en tant que première session de l'Assemblée de l'OHI (A-1) à Monaco, du lundi 24 avril au vendredi 28 avril 2017.
3. Compte tenu des nouvelles règles et des nouveaux règlements qui entreront en vigueur à partir du 8 novembre 2016 et en particulier des Règles de procédure de l'Assemblée (cf. référence B), et comme anticipé en référence C, cette lettre circulaire de l'Assemblée informe les Etats membres ainsi que les organisations observatrices de la révision du calendrier de préparation de l'A-1 qui en découle ainsi que des ajustements de l'échéancier prévisionnel des lettres circulaires de l'Assemblée. L'annexe A comprend une liste révisée des lettres circulaires de l'Assemblée qui devraient être publiées, conjointement avec les échéances pertinentes. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir respecter les dates limites de réponse afin que les préparatifs de l'Assemblée puissent se dérouler le mieux possible.
4. Le calendrier révisé tient compte des dispositions des nouveaux documents de base, qui sont résumées à l'annexe B, aux fins de référence. Les principaux changements se rapportent à la création du Conseil, conformément au nouveau Règlement général de l'OHI, ainsi qu'aux dates limites de soumission des propositions aux fins d'examen par l'Assemblée.
5. La référence B permet que les propositions soient soumises jusqu'à quatre mois avant l'ouverture de la session de l'Assemblée, la date de clôture étant le 15 décembre 2016 pour la prochaine Assemblée. En réponse à la référence C, le Secrétariat de l'OHI a déjà reçu huit propositions d'Etats membres. Le Secrétariat de l'OHI a également rédigé une proposition. Les propositions sont listées à l'annexe C de cette lettre, à titre d'information.

6. Le Comité de direction note que la référence B ne contient aucune disposition spécifique quant à la soumission et à la diffusion des commentaires sur les propositions reçues par le Secrétariat, comme il en a été le cas pour toutes les Conférences passées. Afin de s'assurer que tout commentaire sur les propositions soumises par les Etats membres puisse être diffusé avant l'Assemblée, le Comité de direction diffusera sous peu les propositions reçues jusque-là et invitera à la soumission de commentaires sur ces propositions. Le Comité de direction invitera également à la soumission de propositions supplémentaires, le cas échéant, jusqu'au 15 décembre. Toute proposition supplémentaire reçue sera diffusée dès sa réception afin de permettre la soumission et la diffusion ultérieure de tout commentaire complémentaire sur ces propositions des Etats membres, comme indiqué à l'annexe A.

7. Le Comité de direction profite de cette occasion pour rappeler aux Etats membres ainsi qu'aux organisations observatrices que l'inscription en ligne pour l'Assemblée sera disponible sur le site web de l'OHI (www.iho.int) sous l'onglet :

(Accueil > Assemblée de l'OHI > Inscription pour l'Assemblée)

à partir du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'au 1^{er} mars 2017 (cf. référence C).

8. Le Comité de direction se tient à la disposition des Etats membres pour leur fournir tout renseignement complémentaire ou toute aide qu'ils jugeront nécessaire pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

Diffusion :

- Etats membres de l'OHI
- Etats en cours d'adhésion à l'OHI : Bulgarie, Congo, Haïti, Malte, Mauritanie, Sierra Leone, Îles Salomon, Vanuatu
- Présidents des comités de l'OHI : IRCC, HSSC, CF
- Organisations observatrices

Annexes :

- A. Echancier des lettres circulaires de l'Assemblée (révisé)
- B. Dispositions applicables à la préparation d'une session ordinaire de l'Assemblée de l'OHI
- C. Liste des propositions déjà soumises par les Etats membres et par le Secrétariat de l'OHI (au 23 août 2016)

ECHEANCIER DES LETTRES CIRCULAIRES DE L'ASSEMBLÉ (LCA)
 1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI
 Monaco, 24-28 avril 2017
 (Révisé)

Date limite de publication	LCC / LCA	TITRE	Date limite de réponse des EM
21 avril 2016 (PUBLIÉE)	LCC 1	Annonce et dispositions générales	01 mars 2017
22 avril 2016 (PUBLIÉE)	LCC 2	Soumission des propositions à la Conférence / Assemblée	15 août 2016
29 avril 2016 (PUBLIÉE le 25 avril 2016)	LCC 3	Observateurs invités à la XIX ^{ème} Conférence hydrographique internationale / 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI	15 août 2016
10 mai 2016 (PUBLIÉE le 3 mai 2016)	LCC 4	Visites des navires et réceptions	01 novembre 2016
20 mai 2016 (PUBLIÉE le 14 juin 2016)	LCC 5	Appel à candidatures pour les postes de Secrétaire général et de directeurs de l'OHI	13 avril 2017
Au fur et à mesure de la réception des réponses (en cours)	LCC 5bis-nn	Nominations de candidats aux postes de Secrétaire général et de directeurs de l'OHI	Les nouvelles conditions d'éligibilité sont à présent en vigueur
20 juin 2016 (PUBLIÉE le 16 juin 2016)	LCC 6	Invitation à l'exposition des Etats membres de l'OHI, qui se tiendra du 24 au 28 avril 2017. Pour les EM, les dates limites sont les suivantes : - intention d'y participer : - formulaire descriptif : - réception au BHI du matériel à exposer :	01 octobre 2016 01 février 2017 20 mars 2017
30 juin 2016 (PUBLIÉE le 1 juillet 2016)	LCC 7	Préparation du tableau des tonnages	30 octobre 2016
23 août 2016	LCA 8	Révision du calendrier pour la préparation de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (A-1)	
25 août 2016	LCA 9	Réponses à la LCC 3 - Observateurs proposés à l'approbation des EM (vote)	21 octobre 2016

Date limite de publication	LCC / LCA	TITRE	Date limite de réponse des EM
2 septembre 2016	LCA 10	Réponses à la LCC 2 - Propositions soumises par les EM et par le BHI. Appel à commentaires et propositions supplémentaires	15 décembre 2016
Au fur et à mesure de la réception de propositions supplémentaires	LCA 10bis-mn	Appel à commentaires sur les propositions supplémentaires soumises par les EM (le cas échéant)	30 janvier 2017
23 octobre 2016	LCA 11	Invitation à la soumission des candidatures à la présidence de la 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI	30 décembre 2016
25 octobre 2016	LCA 12	Réponses à la LCC 6 - « Exposition des Etats membres de l'OHI »	
28 octobre 2016	LCA 13	Réponses à la LCA 8 – Observateurs (résultat du processus de vote)	
2 décembre 2016	LCA 14	Annonce du nombre de sièges au Conseil attribués à chaque CHR ainsi que de la liste d'EM qui peuvent être sélectionnés par chaque CHR Invitation des présidents des CHR à rendre compte de l'attribution du(des) siège(s) attribué(s) à chaque CHR	3 février 2017
15 janvier 2017	LCA 15	Réponses à la LCA 11 - Élection du président de la 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (vote)	24 février 2017
01 février 2017	LCA 16	Diffusion des documents de l'Assemblée : - projet de plan stratégique de l'OHI révisé - projet de programme de travail et de budget triennaux de l'OHI pour 2018-2020 - rapport financier 2012-2017 - liste provisoire des candidats aux postes de Secrétaire général et de directeurs de l'OHI	
10 février 2017	LCA 17	Diffusion des documents de l'Assemblée : - ordre du jour et programme provisoires - liste complète des propositions et des commentaires des EM (<i>Livre rouge</i>) - comptes rendus des comités et - liste provisoire des documents de l'Assemblée	
15 février 2017	LCA 18	Participations à l'exposition de l'industrie (24-28 avril 2017)	
20 février 2017	LCA 19	Diffusion des documents de l'Assemblée : - table des tonnages, parts et voix - programme de travail et budget 2018 (détaillés) - liste provisoire des participants	
28 février 2017	LCA 20	Réponses à la LCA 15 – Élection du président de la 1 ^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (résultat du processus de vote)	

Date limite de publication	LCC / LCA	TITRE	Date limite de réponse des EM
01 mars 2017	LCA 21	Diffusion des documents de l'Assemblée : - ordre du jour et programme provisoires révisés (si nécessaire) - catalogues des expositions de l'industrie et des Etats membres	
24 mars 2017	LCA 22	Liste provisoire des membres du Conseil	
14 avril 2017	LCA 23	Liste définitive des candidats aux postes de Secrétaire général et de directeurs de l'OHI	

**DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PRÉPARATION
D'UNE SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI**

Notes :

- T : date d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée
- RF : Règlement financier de l'OHI
- RG : Règlement général de l'OHI
- RdP : Règles de procédure

Disposition	Source
T-7 mois : le Secrétaire général demande aux Etats membres (EM) de fournir leur tonnage à la date du 1 ^{er} juillet de l'année précédant celle de la session	RF - Article 6
T-6 mois (au moins) : le Secrétaire général convoque la session avec un ordre du jour provisoire	RdP de l'Assemblée Règle 4
T-6 mois : date limite d'envoi au Secrétaire général des propositions d'amendements à la Convention	Convention de l'OHI Article XXI
T-6 mois (au moins) : les EM s'inscrivent auprès de la commission hydrographique régionale (CHR) appropriée en vue de la répartition des sièges au Conseil	RG - Article 16
T-6 mois (au moins) : le Secrétaire général invite les EM à soumettre des candidats pour l'élection du président de l'Assemblée	RdP de l'Assemblée Règle 14
6 mois avant la réunion de la Commission des finances (CF) : le Secrétaire général convoque la réunion régulière de la CF avec un ordre du jour provisoire	RdP de la CF Règle 3
T-4 mois : date limite de soumissions des propositions qui seront discutées lors de l'Assemblée	RdP de l'Assemblée Règle 9
T-4 mois : le Secrétaire général demande aux EM de communiquer les informations relatives aux chefs de délégation et les noms des autres délégués	RdP de l'Assemblée Règle 6
4 mois avant la réunion de la CF : le Secrétaire général demande aux EM de communiquer les informations relatives aux chefs de délégation et les noms des autres délégués	RdP de la CF Règle 5
T-3 mois : le Secrétaire général informe tous les Etats membres du nombre de sièges au Conseil attribués à chaque CHR ainsi que des Etats membres admissibles à la sélection par chaque CHR	RG - Article 16

T-3 mois (au moins) : le Secrétaire général diffuse une liste des candidats désignés (pour l'élection en tant que président de l'Assemblée) et, si nécessaire, demande aux EM de voter par correspondance	RdP de l'Assemblée Règle 14
T-3 mois (au moins – si possible) : les nominations de candidats pour les postes de Secrétaire général et de directeurs doivent parvenir au Secrétaire général	RG - Article 19
3 mois avant la réunion de la CF : date limite de soumission des propositions qui seront discutées par la CF	RdP de la CF Règle 6
T-2 mois : le Secrétaire général communique aux Etats membres le tableau des tonnages nationaux en vigueur	RF - Article 6
T-2 mois : le Secrétaire général soumet aux membres l'ordre du jour provisoire révisé avec ses documents d'accompagnement	RdP de l'Assemblée Règle 9
2 mois avant la réunion de la CF : le Secrétaire général soumet les états financiers ainsi que l'estimation budgétaire triennale	RF - Article 8
2 mois avant la réunion de la CF : le Secrétaire général soumet aux membres l'ordre du jour provisoire révisé avec ses documents d'accompagnement	RdP de la CF Règle 6
T-10 jours : date de clôture de la liste des candidats aux postes de Secrétaire général et de directeurs	RG - Article 19

**PROPOSITIONS SOUMISES AUX FINS D'EXAMEN PAR LA
1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI (AU 23 AOÛT 2016)**

LISTE DES PROPOSITIONS DÉJÀ SOUMISES

Proposition n°	Objet de la proposition	Soumise par
1	Débattre de la manière de procéder pour publier une 4 ^{ème} édition de la publication S-23 de l'OHI et de l'inclure dans le prochain « Programme de travail quinquennal » (« Programme de travail triennal » si le Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI entre en vigueur)	République populaire démocratique de Corée
2	Développement de la capacité « e-learning » de l'OHI	France
3	Révision de la résolution sur la réponse de l'OHI en cas de catastrophe	Japon
4	Réécriture du plan stratégique de l'OHI	Royaume-Uni
5	Développement d'un programme OHI d'évaluation de la bathymétrie par satellites et de cartographie pour les zones encore mal ou pas cartographiées	Canada, Etats-Unis, France
6	Proposition d'amendement à la résolution de l'OHI 2/2007 visant à améliorer la procédure de validation des modifications des spécifications basées sur la S-100	République de Corée
7	Implications du service hydrographique national concernant les principes directeurs communs sur la gestion de l'information géospatiale du comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM)	Etats-Unis
8	Révision des normes de compétence pour les hydrographes	Italie
9	Révision de la publication de l'OHI M-3 – Répertoire des résolutions de l'OHI	Secrétariat de l'OHI